

## RÉUNION ANNUELLE DE LA GANHRI 2021

### PROTÉGER ET PROMOUVOIR LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET L'ESPACE CIVIQUE : CONSULTATION SUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL DE LA GANHRI

*Réunion en ligne sur Zoom*

Jeudi 1 juillet 2021 | 16h30-18h00 CEST

#### NOTE CONCEPTUELLE

##### Contexte

Chaque jour, des défenseurs des droits de l'homme (DDH) risquent leur sécurité et leur vie pour parvenir à la liberté, la justice et la paix dans le monde. Qu'il s'agisse de lutte contre la dégradation de l'environnement, de recherche des restes des disparus, de documentation de la corruption ou de plaider pour l'accès à l'éducation, leurs efforts contribuent au processus de construction de démocraties pluralistes, d'accès à la justice et de respect de l'état de droit. Les DDH prennent d'énormes risques pour dénoncer les violations et contester les abus de pouvoir des États et des entreprises. Leur travail est indispensable à la sauvegarde et à la promotion des droits de l'homme et au renforcement de l'état de droit.

Les DDH doivent avoir la possibilité de s'exprimer, d'éduquer, d'impliquer les communautés et de veiller à ce que chacun puisse participer aux processus démocratiques de son pays. Dans toutes les régions, cependant, l'espace civique se rétrécit, voire disparaît, et le travail des DDH devient de plus en plus dangereux. Cela inclut les INDH, en tant que DDH elles-mêmes, dont certaines ont été ciblées et ont fait l'objet de représailles pour le travail qu'elles accomplissent en matière de droits de l'homme. Ces évolutions se sont encore accélérées et intensifiées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui a vu des restrictions accrues des droits et des libertés - y compris la liberté de mouvement, de réunion et d'expression - en raison des mesures prises par les États pour lutter contre la propagation du virus COVID-19.

Lors de leur [13<sup>e</sup> Conférence internationale](#) sur "*Élargir l'espace civique et promouvoir et protéger les défenseurs des droits de l'homme, avec un accent particulier sur les femmes : le rôle des institutions nationales des droits humains*" de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits humains, tenue à Marrakech, Maroc, en Octobre 2018, les INDH

participantes ont affirmé la contribution vitale des DDH. Dans la déclaration finale de Marrakech, ils ont affirmé que *“les défenseurs des droits de l’homme ont un rôle positif, important et légitime pour contribuer à la réalisation de tous les droits de l’homme, aux niveaux local, national, régional et international”*.

Les INDH ont également noté les risques supplémentaires et liés au genre auxquels les femmes DDH peuvent être confrontées lorsqu’elles défendent la justice et l’égalité, souvent au sein de leurs propres organisations, communautés et familles.

La Déclaration a également souligné que les INDH indépendantes et efficaces sont également exposées à des menaces et que les représailles et les rapports d’attaques contre les membres et le personnel des INDH sont extrêmement préoccupants.

Les INDH ont défini un ensemble pratique de stratégies pour promouvoir, protéger et construire des partenariats de coopération avec les DDH, notamment ce qui suit :

- Établir des systèmes nationaux de protection, en consultation avec les DDH, les organisations de la société civile et d’autres ;
- Encourager les États à ratifier tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains, y compris la [Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains](#) ;
- Surveiller et rendre compte de l’espace civique - en ligne et hors ligne - en collectant et en analysant des données et des statistiques ventilées, liées aux meurtres, aux accusations légales fabriquées, à l’abus des lois et autres attaques contre les DDH ;
- Mettre en place des mécanismes d’alerte précoce efficaces et robustes et de points focaux au sein des INDH ;
- Promouvoir l’égalité des sexes et élaborer des stratégies pour lutter contre toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes DDH ;
- Interagir régulièrement avec les DDH et la société civile et contribuer au développement et au renforcement des réseaux nationaux et régionaux de défenseurs ;
- Interagir avec les systèmes internationaux et régionaux des droits de l’homme en soutien aux DDH, et contrôler le suivi et la mise en œuvre des recommandations.

La Déclaration de Marrakech appelle la GANHRI et les réseaux régionaux des INDH à soutenir les INDH dans la mise en œuvre des engagements pris dans la Déclaration.

Dans ce contexte, la GANHRI est en train d’élaborer un plan d’action mondial pour soutenir la protection et la promotion des DDH et de l’espace civique (Plan d’action mondial),

notamment en aidant les INDH de toutes les régions à mettre en œuvre la Déclaration de Marrakech dans leurs contextes nationaux.

Le Plan d'action mondial est conçu pour autonomiser et soutenir les INDH, qui ont besoin de protection, étant elles-mêmes des DDH, et pour renforcer leur rôle envers l'espace civique et les défenseurs avec une perspective de genre, y compris les défenseurs des droits des femmes.

Le Plan d'action mondial s'inscrit à la fois dans la Déclaration de Marrakech et dans le [Plan stratégique 2020-2022](#) de la GANHRI, et est éclairé par ses objectifs et ses buts. Cela inclut l'accent mis sur la protection et le soutien au renforcement des INDH et sur le rôle unique de la GANHRI dans la promotion de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les INDH dans toutes les régions. En tant que tel, le Plan d'action mondial fait partie intégrante de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2022.

Le projet de Plan d'action mondial a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif et consultatif en plusieurs phases, impliquant une enquête mondiale auprès des INDH de toutes les régions, des entretiens avec les INDH, les secrétariats des réseaux régionaux des INDH et des partenaires, y compris les réseaux des Nations Unies, des ONG et des DDH. L'élaboration du projet de Plan d'action mondial a été coordonné par le siège de la GANHRI avec le soutien de Michel Forst, ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains.

## Objectif

Les objectifs de cet événement seront d'échanger sur les expériences des INDH relatives à leur travail de protection et de promotion de l'espace civique et les défenseurs des droits de l'homme, et de réfléchir sur le rôle de la GANHRI et plus précisément, l'événement sera l'occasion de :

- Discuter des évolutions concernant l'espace civique et les DDH, y compris les attaques et les représailles contre les INDH
- Partager les expériences des INDH dans la promotion et la protection de l'espace civique et des DDH
- Faire le point sur les pratiques prometteuses des INDH, y compris les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech
- Présenter le projet de Plan d'action mondial et inviter les membres et partenaires de la GANHRI à formuler leurs remarques.

## Format

L'événement sera marqué par des remarques liminaires du président par intérim de la GANHRI et des partenaires, qui seront suivies d'une présentation du projet de plan d'action mondial par Michel Forst. Il inclura des présentations des INDH et des DDH, et invitera les participants à intervenir, commentant à la fois les expériences et le projet de Plan d'action mondial.

L'événement sera public, avec des participants des INDH, des États membres, de la société civile et des partenaires des Nations Unies.

L'événement bénéficiera d'une interprétation dans toutes les langues de la GANHRI : arabe, anglais, français et espagnol.

Les membres auront la possibilité d'interagir les uns avec les autres via Zoom et une fenêtre de chat dédiée du site Web de Zoom.

*[Pour plus de détails sur l'accès au Zoom, veuillez lire la note logistique dédiée]*

## Résultat

Les remarques et commentaires seront résumés et pris en compte pour intégration dans la version finale du Plan d'action mondial. Le projet final sera partagé avec tous les membres de la GANHRI pour leur approbation une fois finalisé.

## Ordre du jour

|             |  |
|-------------|--|
| 16h30-16h45 | Mots de bienvenue et d'ouverture de la GANHRI, du HCDH, du PNUD et de l'UE |
| 16h45-16h55 | Présentation du projet de Plan d'action mondial, Michel Forst              |
| 16h55-17h20 | Expériences des INDH et des DDH  |
| 17h20-17h55 | Discussion   |
| 17h55-18h00 | Conclusions et clôture   |